

- Les enquêtes TIMSS concernent **les élèves qui sont dans leur quatrième ou huitième année de scolarité** (en France, élèves de CM1 et de quatrième). Concernant TIMSS *Advanced*, la population ciblée est celle **des élèves en fin d'études secondaires en classes scientifiques**. En 2015, 57 pays ont participé à TIMSS (48 pour la 4^e année et 40 pour la 8^e année), mais seulement 9 pays pour le niveau terminal. La France a participé uniquement à l'enquête aux niveaux CM1 et Terminale S. Les enquêtes TIMSS cherchent d'abord à mieux **connaître les systèmes éducatifs en ce qui concerne l'enseignement des mathématiques et des sciences et moins, directement, à améliorer les politiques scolaires globales**. Elles s'intéressent avant tout aux contenus d'enseignement, à leur présence dans les programmes et aux acquis des élèves par rapport aux objectifs des programmes scolaires.

3 Deux évaluations comparables sur certains points

- La préparation et l'organisation des enquêtes PISA et TIMSS sont des **opérations complexes qui mobilisent de très nombreux acteurs sur toute la planète**. Ainsi, pour PISA 2015, ce sont entre 4 500 et 10 000 élèves qui ont passé les tests dans chacun des 72 pays ou systèmes économiques participants (plus de 500 000 élèves au total), dans des conditions aussi sécurisées et contrôlées que possible.

- La préparation de chaque enquête commence trois ans avant la passation pour PISA et quatre ans avant pour TIMSS ; lors de pré-tests, il est vérifié **par des méthodes psychométriques que le choix des questions posées est pertinent**, assurant ainsi la validité de l'enquête qui sera menée l'année suivante. Cette phase préliminaire permet aussi d'identifier les biais culturels ou linguistiques éventuels dans les questionnaires. En 2014, elle a également permis de préparer la passation informatisée de PISA 2015.

Pour les deux enquêtes, **les scores des pays sont donnés sur une double échelle qui permet de représenter à la fois les niveaux de compétences des élèves et les difficultés des questions**.

4 Les précautions d'interprétation

- **Attention aux « effets palmarès »** : les résultats des enquêtes internationales les plus diffusés dans les médias sont les positions respectives des pays dans un classement international. Or le score moyen de chaque pays est une estimation statistique calculée avec des marges d'erreur dont il est essentiel de tenir compte (un peu comme dans un sondage).

- **Aucune évaluation ne peut dire à elle seule comment va l'école française**. La richesse du panorama des enquêtes internationales et nationales menées en France permet d'avoir des informations complémentaires.

1 PISA : Programme for International Student Assessment

2 TIMSS : Trends in international Mathematics and Science Study

L'opération du Cnesco

UN RAPPORT SCIENTIFIQUE

Dans le cadre de sa mission d'expertise des méthodologies des évaluations internationales, le Cnesco a publié, en novembre 2016, le rapport « **Comparaison des évaluations PISA et TIMSS : comprendre les évaluations internationales** ». L'objectif était d'apporter un éclairage sur les cadres de référence des programmes PISA et TIMSS et sur leurs contenus.

UNE LARGE DIFFUSION

Le Cnesco a assuré une large diffusion autour du rapport et de son dossier de synthèse.

7 000

pages vues sur le dossier de ressources en ligne

73

citations de la thématique dans la presse

2 300

visionnages des vidéos

LES RESSOURCES

Évaluations scientifiques :

- **1 rapport scientifique d'évaluation** (nov. 2016) : *Comparaison des évaluations PISA et TIMSS : comprendre les évaluations internationales*, A. Bodin, C. de Hosson, N. Décamp, N. Grapin et P. Vrignaud ;

- **2 notes d'actualités** sur la publication des résultats des enquêtes TIMSS et PISA (déc. 2016).

Diffusion :

- **1 conférence virtuelle interactive à destination des praticiens et des décideurs** présentant les deux enquêtes internationales (nov. 2016) ;

- **1 dossier de ressources** contenant le rapport en deux volumes (nov. 2016) et les notes d'actualité (déc. 2016).

Pour en savoir plus : www.cnesco.fr/fr/comparaison-pisa-timss/

EN RÉSUMÉ

Entre 2004 et 2015, le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire a quasiment doublé : 350 300 élèves en 2015.

À l'instar de la majorité des pays européens, **la France a adopté le modèle de l'école inclusive, qui n'est plus strictement enfermé dans une vision médicale du handicap.**

Cependant, ce concept d'école inclusive n'est pas totalement mis en place en France. Les locaux des établissements scolaires sont loin d'être aux normes d'accessibilité. Les élèves en situation de handicap sont encore souvent séparés des autres élèves au collège et au lycée. Enfin, les aménagements pédagogiques sont méconnus des familles.

CHIFFRES CLÉS

- **56 % des élèves en situation de handicap sont désormais scolarisés en classe ordinaire.**
- **Un enfant de 8 ans sur dix en situation de handicap se sentirait, d'après sa famille, mal ou très mal à l'aise** dans son école ou son établissement. C'est trois fois plus que les écoliers du même âge sans handicap.
- **Moins de la moitié des familles connaissent les aménagements pédagogiques prévus** par le plan personnalisé de scolarisation (PPS) de leur enfant (soit 40 % des familles des enfants de 12 ans et 44 % de celles d'enfants de 8 ans).

PRINCIPALES PRÉCONISATIONS

1 Développer rapidement l'accessibilité de l'environnement éducatif

- **Éliminer les barrières physiques**, conformément aux réglementations.
- Généraliser et **accompagner l'usage des outils numériques nomades**.

2 Mettre l'établissement au cœur de la scolarité de l'élève en situation de handicap

- Inclure la problématique du handicap dans **le projet d'établissement**.
- Nommer **un enseignant « personne ressource »** dans chaque établissement.
- **Sensibiliser l'ensemble des élèves** au handicap (voir projet Handi'Malette ci-après).

3 Étendre l'accompagnement de l'élève et sa prise en charge

- Prendre en charge **l'accompagnement de l'élève lorsqu'il est en stage ou en alternance**.
- Étendre la **prise en charge de l'enseignement à distance jusqu'à la fin de la scolarité**.

4 Repenser la formation des enseignants

- **Former les enseignants** à l'évaluation des élèves en situation de handicap.
- Encourager la **diversité des méthodes pédagogiques**.
- Mettre en place une **banque d'outils pédagogiques adaptés** par académie.

5 Évoluer à terme vers un système d'éducation plus unifié

- Développer une **démarche de mutualisation entre les secteurs médico-social et éducatif**.
- Intensifier le développement **des unités d'enseignement externalisées**.